



Dexia et la Banque Postale préparent un accord de liquidité a minima

Par Antoine Landrot - 21/01/2011

Le montant évoqué, 3 milliards d'euros, ne suffit pas à régler la question du financement de la banque franco-belge

Dexia a confirmé hier être en discussion avec la Banque Postale en vue de la signature d'un accord de liquidité, en réponse à un article du *Figaro* publié le jour même. Mais rien ne permet de dire qu'il sera suffisant pour résoudre les difficultés de la banque franco-belge.

«Les principes ont été définis par les deux établissements, mais les modalités de mise en œuvre sont en cours de discussion», a précisé un porte-parole de Dexia. La Banque Postale serait donc prête à souscrire à un programme d'émissions d'obligations foncières (*covered bonds*) émis par sa partenaire. En interne, on admet que le montant évoqué par le quotidien – autour de 3 milliards d'euros – est proche de la réalité. Ce montant correspond au besoin annuel de financement de la production de prêts aux collectivités locales en France (entre 3 et 4 milliards). En revanche, la durée de l'accord (une ou plusieurs années) fait partie des éléments toujours en cours de discussion. Dexia précise que *«les opérations se feront dans les conditions de marché»*.

Cette nouvelle, dans son principe, est rassurante pour un établissement sauvé in extremis par les Etats belges, français et luxembourgeois pendant la crise. Un sauvetage autorisé par Bruxelles à condition que Dexia rééquilibre son bilan pour être moins dépendante de ressources financières à court terme. Selon un spécialiste, ces obligations adossées rentreraient notamment dans le calcul du ratio de liquidité à plus d'un an sous Bâle 3. L'action a d'ailleurs clos hier en hausse de 5% à 2,95 euros.

Pourtant, il reste à savoir si le montant évoqué sera suffisant, sachant que le programme d'émissions sur les marchés de crédit prévu par Dexia en 2011 tourne autour de 15 milliards d'euros, dont une partie *«significative»* en obligations foncières. *«L'accord ne réglera pas le problème de fond de la banque, posé par les ratios de liquidité de Bâle 3. Il ne réglera pas non plus celui de l'Etat, relatif au cours du titre Dexia, dont la stratégie actuelle ne me permet pas d'imaginer que la participation pourrait être revendue à court terme, à un prix supérieur à celui auquel l'Etat est entré»*, explique Christophe Nijdam, analyste chez Alphavalue.

En revanche, le montant est à même de satisfaire la Banque Postale, qui entend préserver ses capacités de développement dans ses nouveaux métiers, comme le crédit à la consommation et les prêts aux PME.

Cet article a été imprimé depuis le site www.agefi.fr

La reproduction de cet article n'est autorisée que dans la limite d'une copie et pour un usage strictement personnel.

Toute autre utilisation nécessite une autorisation préalable de L'Agefi.

© L'Agefi - 2011